

RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :

Postulat Raphaël Mahaim et consorts - Pour que la complexité du système électoral ne soit pas un obstacle à la participation des électeurs !

La Commission parlementaire du Grand Conseil s'est réunie le lundi 29 août 2011, de 14h00 à 16h00 à la salle de conférences du Château cantonal à Lausanne. Elle était composée de Madame et Messieurs les députés Mireille Aubert, Jacques-André Haury, Raphaël Mahaim, Alain Monod, Michel Rau, Claude-Alain Voiblet qui remplaçait Jean-Luc Chollet, et Michel Renaud, désigné comme premier membre, et confirmé dans la fonction de Président-rapporteur.

La Commission remercie de leur présence et des précieuses informations complémentaires qu'ils nous ont apportées : Monsieur le conseiller d'Etat Philippe Leuba, chef du DINT et Monsieur Eric Golaz, chef du SeCri. Monsieur Fabrice Lambelet, du Secrétariat général du Grand Conseil, a rédigé les notes de séance dans un délai très court, avec précision et compétence. Nous le remercions très vivement.

Présentation du Postulat

M. Mahaim explique que le problème de l'abstentionnisme incombe certes, aux partis politiques et aux citoyens. Il considère cependant que l'Etat a un rôle à jouer dans la lutte contre l'abstention, cela pourrait se traduire par des explications plus précises sur la manière de voter, peut être même par des simplifications administratives. Il commente les différentes suggestions contenues dans son postulat :

- l'organisation de séances d'information dans les préfectures du canton afin que les citoyens puissent poser des questions sur les sujets soumis et sur la manière de voter ;
- la possibilité d'utiliser internet pour vérifier que la manière de voter est correcte. On pourrait s'inspirer d'un logiciel du type VaudTax, car ce logiciel empêche les erreurs dans le traitement de la déclaration d'impôt par les citoyens vaudois ;
- ces différentes mesures pourraient s'appliquer tant aux élections, fédérales, cantonales ou communales qu'aux différentes votations.

Commentaires du Département

Monsieur le Conseiller d'Etat Philippe Leuba rappelle les taux de participation aux dernières élections communales : 2006 : 40.6%, 2011 : 39.4 %. Il s'avère que c'est au sein de la population étrangère que le taux d'abstention a été significativement le plus élevé. On pourrait penser que pour ce qui concerne les jeunes électeurs, les nouvelles technologies, comme le vote par internet,

pourraient les inciter à voter en plus grand nombre, mais il faut bien remarquer que, actuellement, le Grand Conseil est plutôt réticent quant à l'introduction de cette manière de voter. L'Etat a tout de même modernisé sa manière de communiquer, notamment à travers les brochures d'information et par le biais de la page internet du SeCri.

Discussion générale

De la discussion générale, il ressort que la proposition de séances d'information par les préfectures ne donnerait probablement pas de résultats, qu'elles ne seraient pas fréquentées : cette proposition ne devrait pas être retenue.

La problématique des bulletins nuls, est préoccupante. En effet, lorsque la personne qui vote, au système majoritaire pour 4 candidats figurant par exemple sur deux listes différentes, mais qu'au total il y a 5 sièges à repourvoir, son vote est nul. Il y a là un problème d'information. On doit essayer d'améliorer les choses par une information plus efficace. On pourrait aussi se poser la question de savoir si la contrainte légale ne pourrait pas être assouplie pour ce qui concerne les bulletins de vote au système majoritaire. La discussion porte également sur la nature même des bulletins et la possibilité pour des citoyens d'éditer des bulletins comprenant des candidats de listes différentes, afin d'éviter le dépôt de 2 bulletins dans l'enveloppe. Il est cependant démontré que cette manière de faire se heurterait à d'autres difficultés, car on peut être sûr que certains candidats n'accepteraient pas de figurer sur la même liste que leurs adversaires ! De la discussion, il ressort que seul le matériel officiel doit être utilisé.

Les communes doivent garder leur marge de manœuvre, le canton devrait en fait être l'initiateur d'idées pour améliorer les modalités du système électoral.

Une hotline pourrait être ouverte dans le but d'informer les électeurs avant une élection ou une votation.

Finalement la question se pose de savoir s'il faut simplifier le système électoral, ou chercher des pistes pour éviter les votes nuls.

Est encore évoquée la possibilité d'indiquer la manière de voter en fonction des types de scrutin en utilisant pour cela l'enveloppe jaune de vote, ce serait aussi une manière de clarifier les choses.

Au vote, estimant que cette problématique doit faire l'objet d'un rapport du Conseil d'Etat, c'est à l'unanimité que les membres que votre commission vous proposent, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, de prendre en considération le postulat de notre collègue Raphaël Mahaim.

Ollon, le 28 septembre 2011

Le rapporteur :
(signé) *Michel Renaud*